

Séance publique du 17 janvier 2005

Délibération n° 2005-2426

commission principale : développement économique

objet : **Plateau nord - Animation économique de la conférence des maires - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Avenant n° 1 - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La territorialisation de l'action économique est une priorité dans la stratégie de développement économique de la Communauté urbaine. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de proximité définis dans le plan de mandat et s'intègre dans la logique partenariale de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise.

Cette politique permet d'assurer une présence communautaire auprès des entreprises, des collectivités locales et des acteurs économiques et, ce, pour :

- mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- nourrir la politique économique communautaire des attentes du terrain.

Pour cela, la Communauté urbaine établit des conventions avec des structures locales (associations, syndicat intercommunal) en accord avec les élus locaux afin qu'elles assurent une animation économique sur le périmètre d'intervention défini par la Communauté urbaine (conférences des maires).

Le cadre du partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon

Dans ce cadre et en vertu de la délibération en date du 23 février 2004, la Communauté urbaine participe aux actions de développement et d'animation économique sur le territoire de la conférence des maires plateau nord mis en œuvre par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

Ce partenariat, démarré en 2001, a pris forme d'une convention d'une année renouvelable deux fois par tacite reconduction, convention à laquelle est annexé un programme d'actions à mettre en œuvre par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et approuvé par la Communauté urbaine.

Le bilan de l'année 2004

Le programme d'actions mis en œuvre en 2004 par la CCIL a permis de développer les actions suivantes :

- mise en place et suivi d'un fichier d'entreprises, d'un fichier du foncier et de l'immobilier disponible partagé par les acteurs économiques du territoire (CCIL, Communes) ;

- mise en place et suivi de comités techniques avec l'ensemble des partenaires économiques du territoire qui permettent d'échanger sur les dossiers économiques (cinq comités sur l'année) ;
- contribution à la requalification de la zone d'activités Perica : rencontre des entreprises concernées par les projets de travaux ;
- appui aux entreprises dans leurs projets de développement ou de restructuration ;
- mise en place de projet collectif : gestion collective des déchets, présentation d'une offre de service des collectivités sur le plateau nord (plaquette de promotion) ;
- suivi du projet de zone d'activités à Sermenaz (soutien à la définition de la vocation de la zone et commercialisation) ;
- diffusion des outils communautaires auprès des entreprises : espace numérique entreprises, portail économique... ;
- réalisation d'une étude pour un projet de pépinière d'entreprises.

Le programme d'actions 2005

Pour l'année 2005, la CCIL, en accord avec la Communauté urbaine, propose le programme d'actions suivant :

- suivi des projets d'entreprises sur la conférence,
- contribution et mise en place d'actions collectives sur la conférences des maires : gestion collective des déchets, offre de services aux entreprises,
- contribution à la mise en oeuvre du dispositif Pacerel à l'échelle de la conférence des maires,
- diffusion et contribution des outils communautaires à destination des entreprises (espace numérique entreprises, portail économique),
- suivi du projet de pépinière d'entreprises,
- contribution économique aux projets du territoire mis en oeuvre par la Communauté urbaine,
- soutien des collectivités (communes et Communauté urbaine) pour leurs projets d'aménagement sur la conférence : zone d'activités...,
- connaissance et implication dans le réseau local d'insertion par l'économie.

Le financement

Afin d'assurer ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 82 000 € (22 % de ce montant est apporté par le Conseil régional *via* le contrat d'agglomération) à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour l'année 2005, ce qui correspond à 100 % du financement de cette mission d'animation économique ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, forfaitaire non révisable de 82 000 € pour l'exercice 2005.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention avec le président de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

3° - La dépense correspondante de 82 000 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,